

Désignation commerciale: FIS HT 300 T

Situation: 05.11.2012

Version: 1/fr

Date d'impression: 05.11.2012

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Désignation commerciale FIS HT 300 T

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes mortier composite

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG
Weinhalde 14-18
D-72178 Waldachtal
Téléphone: +49(0)7443 12-0
Fax: +49(0)7443 12-4222
Courriel: info-sdb@fischer.deDispositif de mise en circulation fischer S. A. S.
12, rue Livio B.P. 1 82
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1
Téléphone: +33 3 88 39 18 67
Fax: +33 3 88 39 80 44
Courriel: info@fischer.fr

Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CE R43 Xi; R41

Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement danger

Désignation commerciale: FIS HT 300 T

Situation: 05.11.2012

Version: 1/fr

Date d'impression: 05.11.2012

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

ciment Portland, produits chimiques, méthacrylate de 2-hydroxypropyle, peroxyde de dibenzoyl

Valeurs H

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Valeurs P

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
quartz (SiO ₂)	No. CAS: 14808-60-7 No.-CE: 238-878-4		25.0 – 50.0 pds %
ciment Portland, produits chimiques	No. CAS: 68475-76-3 65997-15-1 No.-CE: 266-043-4	R43 Xi; R37/38-41 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335	10.0 – 25.0 pds %
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	No. CAS: 108-65-6 No.-CE: 203-603-9 No.-Index: 607-195-00-7	R10 Flam. Liq. 3; H226	< 2.5 pds %
méthacrylate de 2-hydroxypropyle	No. CAS: 27813-02-1 No.-CE: 248-666-3 No.-Index: 607-125-00-5	Xi; R36;R43 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	< 2.5 pds %
éthylène-glycol	No. CAS: 107-21-1 No.-CE: 203-473-3 No.-Index: 603-027-00-1 No. REACH: 01-2119456816-28-XXXX	Xn; R22 Acute Tox. 4; H302	< 2.5 pds %
peroxyde de dibenzoyl	No. CAS: 94-36-0 No.-CE: 202-327-6 No.-Index: 617-008-00-0	E; R3 O; R7 Xi; R36 R43 Org. Perox. B; H241 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	< 2.5 pds %

4. Premiers secours

Description des premiers secours

Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Désignation commerciale: FIS HT 300 T

Situation: 05.11.2012

Version: 1/fr

Date d'impression: 05.11.2012

Autres indications sur la lutte contre les incendies	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.
--	--

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
---------------------------	--

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).
---	--

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Utiliser un équipement de manutention mécanique. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
-----------------------	---

Référence à d'autres sections

Référence à d'autres paragraphes	Voir chapitre 8/13
----------------------------------	--------------------

Indications complémentaires

Autres données	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
----------------	---

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Néant dans des conditions normales de traitement.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas de précautions spéciales requises.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs	Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Indications concernant les stockages en commun	Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Classe de stockage (Allemagne)	10-13 (TRGS 510)

Désignation commerciale: FIS HT 300 T

Situation: 05.11.2012

Version: 1/fr

Date d'impression: 05.11.2012

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s)

mortier composite

Indications détaillées: voir notice technique.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle****quartz (SiO₂)**

France

Valeur à long terme / mg/m ³	TMP n°	FT n°	Source
0,1 a	25	232	20

20 - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Juin 2008)

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Remarque	FT n°	Source
50	275	100	550	risque de pénétration percutanée	221	20

20 - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Juin 2008)

Europe

Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Notent	Date d'émission	Source
275	50	550	100	Skin	2000/39	24

24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

éthylène-glycol

France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Remarque	TMP n°	FT n°	Source
20	52	40	104	risque de pénétration percutanée, vapeur	84	25	20

20 - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Juin 2008)

Europe

Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Notent	Date d'émission	Source
52	20	104	40	Skin	2000/39	24

24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

Désignation commerciale: FIS HT 300 T

Situation: 05.11.2012

Version: 1/fr

Date d'impression: 05.11.2012

peroxyde de dibenzoyl

France

Valeur à long terme / mg/m ³	FT n°	Source
5	33	20

20 - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Juin 2008)

Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Protection des mains	inutile dans les conditions normales d'utilisation
Matière appropriée:	caoutchouc butyle, Chloroprène, Caoutchouc nitrile
Matière non-appropriée:	Gants jetables en PVC
Epaisseur de la matière:	accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation
Temps de pénétration:	accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation
Remarque:	Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Substance de référence:	Remplacer en cas d'usure.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	Porter un équipement de protection adéquat.
Notent:	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

9. Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	pâte
Couleur	gris

Désignation commerciale: FIS HT 300 T

Situation: 05.11.2012

Version: 1/fr

Date d'impression: 05.11.2012

Odeur	caractéristique
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition [°C]	donnée non disponible
Point d'éclair [°C]	> 100 °C
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m²)]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	non déterminé
Valeur limite supérieure:	non déterminé
Risque d'explosion.	Non–explosif
Pression de vapeur [kPa]	Aucune donnée disponible
Densité [g/cm³]	1,6 – 1,8 g/cm³
Température:	20 °C
Hydrosolubilité [g/l]	non déterminé
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n–octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Auto–inflammabilité	n'est pas auto–inflammable
Température de décomposition [°C]	non déterminé
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	120 – 160 Pas
Température:	20 °C

Autres informations

Densité relative de vapeur (air=1)	non déterminé
------------------------------------	---------------

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Décomposition thermique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-------------------------	--

Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
--------------------	--

Désignation commerciale: FIS HT 300 T

Situation: 05.11.2012

Version: 1/fr

Date d'impression: 05.11.2012

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter

Conditions à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition en utilisation conforme.

11. Informations toxicologiques**Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité orale [mg/kg] Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité dermale [mg/kg] Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité par inhalation [mg/l] Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Irritation primaire cutanée Irritant pour la peau et les membranes muqueuses
Irritation oculaire Irritant pour les yeux.
Symptômes Aucun à notre connaissance.

Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12. Informations écologiques**Toxicité**

Toxicité pour le poisson [mg/l] Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité pour les daphnies [mg/l] Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité pour les algues [mg/l] Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de répartition Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Élimination dans les stations d'épuration Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Coefficient de bioconcentration (BCF) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Désignation commerciale: FIS HT 300 T

Situation: 05.11.2012

Version: 1/fr

Date d'impression: 05.11.2012

Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mobilité

Mobilité:

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PTB (Persistante, Toxique, Bioaccumulable)

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Pas d'information écologique disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Vider les restes.

Code des déchets

Produit

200127 – peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

080000 – DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

080400 – déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits détachés)

080409 – déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

matériau durci

200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

Emballages vides contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

Désignation commerciale: FIS HT 300 T

Situation: 05.11.2012

Version: 1/fr

Date d'impression: 05.11.2012

14. Informations relatives au transport

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions inutile dans les conditions normales d'utilisation

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.) Marchandise non dangereuse selon l'ADR/RID, l'ADNR, le code IMDG, l'ICAO/IATA-DGR

15. Informations réglementaires

Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

16. Autres informations

Phrases R des composants R10: Inflammable.
 R22: Nocif en cas d'ingestion.
 R36: Irritant pour les yeux.
 R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
 R38: Irritant pour la peau.
 R3: Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
 R41: Risque de lésions oculaires graves.
 R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R7: Peut provoquer un incendie.

Phrases H des composants H226: Liquide et vapeurs inflammables.
 H241: Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
 H302: Nocif en cas d'ingestion.
 H315: Provoque une irritation cutanée.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318: Provoque des lésions oculaires graves.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335: Peut irriter les voies respiratoires.

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Skin Irrit. 2; H315	calculé
Eye Dam. 1; H318	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.